



## La danse au Lycée

### Option Facultative en Seconde Première et Terminale

*Au baccalauréat, seuls les points au-dessus de 10 sont retenus.  
Si la danse est choisie comme première option facultative,  
elle sera comptée avec un coefficient 2.*

### EN SECONDE ET PREMIERE

Deux heures de cours hebdomadaires, l'option permet de découvrir et d'approfondir l'art chorégraphique et le travail technique nécessaire à la création originale de sa propre chorégraphie. Des spectacles au Théâtre de Chaillot et au Théâtre de la Ville sont régulièrement proposés afin d'enrichir sa culture chorégraphique.

### EN TERMINALE

Deux heures de cours hebdomadaire, l'option développe et perfectionne le sens artistique de chacun au niveau de la conception d'un projet chorégraphique travaillé sur l'année entière. Des principes de composition spécifiques et une certaine créativité gestuelle sont exigés en fin d'année. Ainsi, il est fortement conseillé de suivre l'option en seconde et en première et d'assister à certains spectacles.

### L'EPREUVE DU BAC

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale, qui se déroule en deux parties:

#### 1. Epreuve écrite

Présentation d'une chorégraphie collective (*de 2 à 7 danseurs*), dans laquelle les candidats devront mettre en évidence une gestuelle stylisée et créative au service de leur projet expressif.

Une relation complexe entre les danseurs ainsi qu'une gestion de l'espace particulière sont exigées.

#### 2. Epreuve orale (15mn)

Entretien avec le jury qui permet d'analyser la démarche de création, la culture artistique et la conception du travail technique en danse, du candidat.